Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 10 (1922)

Heft: 139

Artikel: Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-257375

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

était vraiment néfaste d'une manière générale, la profession ne devrait-elle pas alors, dans l'intérêt de la race, être interdite également aux hommes?

3. « Les femmes acceptant de travailler à des salaires inférieurs à ceux des hommes rendent vains tous les efforts de ceux-ci pour s'assurer un gain convenable. » — Un moyen très simple d'éviter que la collaboration féminine n'ait pour résultat une baisse de salaires serait l'admission des femmes dans les organisations ouvrières typographiques, les mêmes dispositions des Conventions faisant alors foi pour elles aussi bien que pour les hommes.

La meilleure preuve, d'ailleurs, que ces raisons ne supportent pas un examen attentif est que, dans certains pays, les femmes sont admises à la profession d'imprimeur sans aucune restriction de la part des hommes. Nous citerons notamment l'Ecosse, où, depuis plus de 40 ans, les femmes travaillent dans toutes les parties de l'imprimerie, et sont si nombreuses qu'elles ont fondé en 1910 un syndicat plein de force et de vie. D'autre part, le Congrès de Nancy de la Fédération française du Livre a, en 1919, et sur un rapport d'autant plus significatif qu'il était présenté par un ancien adversaire de l'admission des femmes à la typographie, M. Keufer, ouvert à une très forte majorité l'apprentissage de toutes les parties de la typographie aux femmes comme aux hommes. Nous prenons la liberté de vous rappeler ci-après les parties essentielles du rapport Keufer:

« Un des moyens de combattre la concurrence que le travail de « la femme fait à l'homme par l'application d'un salaire bien inférieur au préjudice de l'industrie en général est la réalisation de la « formule: A production égale, salaire égal. Outre l'équité de cette « solution, elle est absolument justifiée par des raisons matérielles. « Dans notre situation économique, la femme est soumise aux mêmes « charges, elle est obligée de payer sa nourriture, ses vêtements, son « loyer, au même titre que l'homme. Et nous repoussons comme « inhumaine et honteuse l'attribution d'un salaire inférieur à la femme, « sous prétexte qu'elle vit plus simplement, avec plus d'économie et « de sobriété, que l'homme. La vérité, c'est qu'elle se prive plus que « lui, au détriment de sa santé bien souvent.

« Une rétribution égale à celle de l'homme pour un travail équi« valent, telle est la condition première de l'admission de la femme « dans l'imprimerie.

« Les raisons d'hygiène, d'insalubrité de nos ateliers, les dangers « de l'intoxication saturnine reconnus par un certain nombre d'auto« rités médicales, contestés par d'autres, les maladies et les consé« quences qui en sont la suite, peuvent être sensiblement amoindris, « sinon complètement évités. Par une meilleure installation des ate« liers, par des soins de propreté personnelle, par des mesures d'hy« giène sérieusement appliquées, les dangers du saturnisme peuvent « en grande partie disparaître... »

Nos Associations regretteraient très vivement, Monsieur le Président, que les organisations ouvrières de notre pays restent en arrière dans cette mesure d'élémentaire justice. Il nous paraît, en effet, que la femme doit avoir la possibilité, tout comme l'homme, de gagner son pain par le métier de son choix. Les circonstances économiques si pénibles que nous traversons ont obligé bien des femmes à travailler, non seulement pour elles-mêmes, mais encore souvent pour leurs enfants et leur famille, si elles sont veuves ou abandonnées, ou ont la charge de parents âgés, ou même encore un mari malade ou chômeur. Et si seuls, les métiers mal payés, les métiers de famine comme il en existe, hélas! encore trop, sont laissés aux femmes, — qui s'étonnera alors des déplorables conséquences économiques et morales qui en découleront? C'est la solidarité ouvrière qui est ici en cause, et elle ne saurait être un vain mot auprès de ceux qui réclament l'émancipation de tous les travailleurs.

C'est en s'inspirant de ce principe que nos Associations viennent demander à la Fédération suisse des Typographes de bien vouloir examiner sérieusement la suppression dans la Convention professionnelle du § 4 de l'art. 9, et d'admettre ainsi les femmes à une loyale collaboration professionnelle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses:
La Présidente: ELISABETH ZELLWEGER.

Pour la Société d'Utilité publique des Femmes suisses:
La Présidente: B. TRÜSSEL.

Pour l'Association suisse pour le Suffrage féminin:
La Présidente: EMILIE GOURD.

Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — Notre activité avant Pâques s'est terminée par deux séances d'un genre très différent, mais toutes deux également bien réussies. Le 31 mars, une invitation spécialement adressée à nos membres adhérents (membres sans cotisations, dont le recrutement n'a commencé qu'après la votation d'octobre et qui atteignent maintenant le chiffre de 400) groupait dans notre local un auditoire très intéressé, soit par la causerie qui leur montra les progrès du suffrage à travers le monde, soit par le petit concert, vrai régal artistique, pour lequel nous avions eu le privilège d'obtenir le concours de Mlle Maggy Brettmeyer, professeur de violon au Conservatoire, et de Mlle Léonie Bonjour, professeur de piano. Un thé servi dans l'intervalle permit aux conversations particulières de se donner libre cours dans une atmosphère de charmante cordialité. — Le 3 avril, c'était Mme Leuch, qui avait bien voulu venir tout exprès nous apporter sa magistrale conférence sur *l'Assurance-maternité*, mise au point des dernières mesures envisagées à cet égard par la revision de la loi sur l'assurance-maladie, conférence qui a montré à ceux qui pourraient encore en douter comment les femmes sont aussi capables que les hommes d'analyser et de discuter des projets législatifs, et qui, d'autre part, a fait toucher encore une fois du doigt l'urgente nécessité du suffrage féminin. Un échange de vues plein d'intérêt a suivi la conférence de Mme Leuch. — La proposition ayant été reprise au Consistoire de l'Eglise nationale protestante de reconnaître aux femmes l'éligibilité dans les Conseils de paroisse, et une consultation des Conseils de paroisse ayant été organisée à cet effet, notre Association a écrit immédiatement à ces derniers pour appuyer cette proposition, en insistant sur la valeur morale et sociale de la collaboration des femmes dans ces Conseils, et sur les résultats déjà obtenus à cet égard dans d'autres Eglises de Suisse. Il y a là l'amorce d'un petit progrès. E. GD.

A travers les Sociétés féminines

Fleurier. — *Ligue des Femmes abstinentes.* — Mlle Naville, de Genève, est venu nous donner, dans la grande Salle du Musée, une conférence sur *Le vote des femmes et la famille.* Devant un nombreux auditoire, Mlle Naville a rappelé tout d'abord à quelle écrasante majorité les Genevois ont refusé le droit de vote aux femmes. Elle le regrette profondément et constate que c'est toujours la même excuse que l'on met en avant: « la place de la femme est au foyer! » alors qu'on l'en fait sortir pour aller travailler en fabrique, ce qui nuit considérablement à la vie de famille. Que seraient dans l'existence de la femme les quelques heures qu'elle emploierait à voter et à s'y préparer: moins de temps qu'une foule de choses d'une importance discutable que la plupart des femmes se croient obligées de faire. Il y a beaucoup de femmes irréfléchies et frivoles, mais, comme on l'a déjà dit, la plupart des femmes, par le fait qu'elles sont mères, ont de plus vives préoccupations morales que les hommes. Nous croyons donc que dans leur ensemble les femmes tendraient à élever le niveau de la politique et des questions sociales! Nous demandons des droits, mais nous songeons surtout aux devoirs qui nous incomberont: introduire plus d'amour et d'humanité dans les lois; penser non seulement à nous, mais à la collectivité humaine; appuyer de toutes nos forces les lois tendant à réformer la moralité publique, à protéger l'enfance, à améliorer les logements ouvriers, à lutter énergiquement contre l'alcoolisme et la tuberculose! Mlle Naville donne un bref

Institut J.-J. ROUSSEAU

MAISON DES PETITS, 9, Avenue de Champel, 9

Garçons et fillettes de 3 à 9 ans.

Directrices : Mlles AUDEMARS et LAFENDEL